

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 10

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Qu'est-ce qu'un conseiller matrimonial ?

Les études sociologiques ont montré que le passage de la simple société agraire à une société urbaine moderne a largement contribué à briser l'étroite cohésion du type patriarcal de la famille et à la remplacer par un type démocratique de famille plus fragmentée et individualisée. Cela a procuré à la vie de famille de nouvelles forces, mais aussi de nouvelles faiblesses. Une des plus graves faiblesses a été le déclin du conseil « familial » par lequel un groupe de parenté cherchait à résoudre les difficultés personnelles et domestiques de ses divers membres. Dans les sociétés anciennes et primitives, il existait presque partout une sorte de conseil familial qui se préoccupait des tensions et des difficultés survenues dans les jeunes ménages. A l'heure actuelle, cette méthode de consultations matrimoniales a bien disparu. Les jeunes couples d'aujourd'hui hésitent de plus en plus à consulter sur leurs difficultés matrimoniales leurs pères et mères, ou leurs oncles et tantes. S'ils désirent consulter quelqu'un, ils choisissent de plus en plus de consulter un expert neutre et indépendant, en un mot un conseiller matrimonial. Ils ont le sentiment que celui-ci peut avoir une absence de préjugés à laquelle les parents accèdent rarement. Ils ont aussi le sentiment qu'à une époque où de nombreuses connaissances nouvelles sur les problèmes du mariage se sont accumulées, cet expert peut aborder sa tâche avec une compétence supérieure à celle que possèdent des parents bien intentionnés, mais sans préparation technique.

Cette attitude nouvelle reflète la conviction de plus en plus répandue, indépendamment de ce qui a pu être vrai dans le passé, que la meilleure manière de résoudre de nos jours les problèmes des relations humaines n'est pas de s'en tirer tant bien que mal et d'espérer en un avenir meilleur, mais de les soumettre à un expert qualifié.

... C'est pourquoi il y a tout lieu de croire que, dans les années à venir, et dans la plupart des pays du monde, la demande en conseillers matrimoniaux préparés à leur rôle s'accroîtra à un rythme très rapide.

David-R. MACE (*Familles dans le Monde*).

Les techniques de protection des biens culturels en cas de conflit armé

En mai 1954, une conférence intergouvernementale réunie à La Haye, au Palais de la Paix, sous les auspices de l'Unesco a adopté une « convention sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé ». Les Etats signataires de cette convention se sont alors engagés à respecter, au cours d'éventuelles opérations militaires, les monuments d'art et d'histoire, les musées, les bibliothèques, les archives et les autres biens culturels.

Ils ont considéré en outre qu'il était indispensable que les pays où ces biens sont situés prennent, dès le temps de paix, les mesures appropriées à leur sauvegarde. Mais la protection de ces édifices ou de ces œuvres d'art pose des problèmes techniques que les spécialistes responsables doivent avoir étudiés à fond. C'est pourquoi l'Unesco vient de publier un manuel qui présente ces problèmes sous tous leurs aspects, indique les éléments fondamentaux des solutions, et mentionne de nombreux exemples de réalisations.

Ce volume, intitulé *Les Techniques de protection des biens culturels en cas de conflit armé*, a été rédigé, sous la responsabilité du « Comité international pour les monuments, les sites d'art et d'histoire et les sites de fouilles archéologiques », institué par l'Unesco, par MM. Henry Lavachery, professeur à l'Université de Bruxelles, et André Noblecourt, conseiller technique du Service de sécurité des musées de France.

Abondamment illustré de dessins et de photographies, il étudie en détail successivement les risques qui menacent les biens culturels (effets des divers projectiles, des bombes « traditionnelles », des bombes atomiques), l'organisation nationale et internationale de la protection, la protection contre les incendies, la sauvegarde des édifices et des objets culturels transportables, et enfin la construction et l'aménagement des abris.

Ce manuel s'adresse donc « à tous ceux qui se trouvent être comptables, vis-à-vis de leur nation et également de la communauté humaine, de la sauvegarde, en toutes circonstances, d'une partie du patrimoine culturel de l'humanité ».

Ajoutons qu'une édition, révisée et mise à jour, de cet ouvrage sera publiée ultérieurement en langue anglaise.

Publication Unesco, Paris.

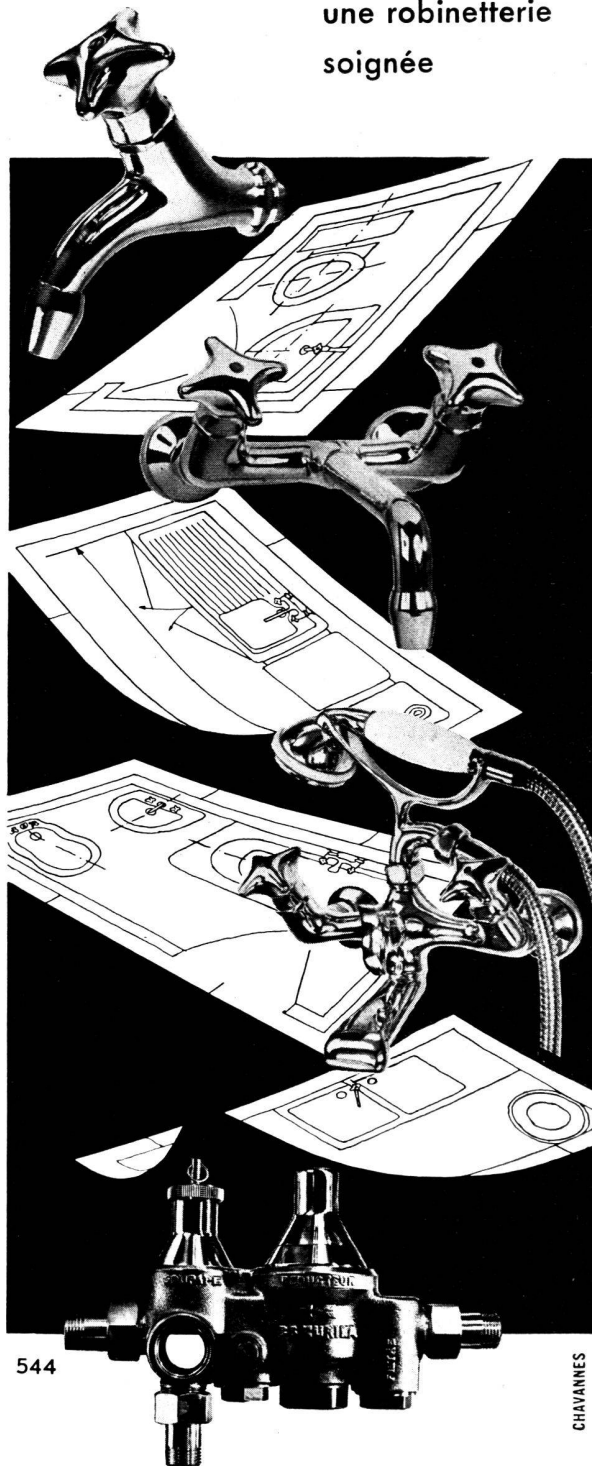
En vente auprès des agents généraux de l'Unesco, dont la liste se trouve sur la dernière page de chaque publication, à dater du 25 juillet 1954.

La C. E. E. fait le point de la situation et de la politique du logement dans les pays d'Europe

Le secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (C.E.E.) publie aujourd'hui la première étude annuelle sur la politique du logement en Europe et les progrès réalisés dans ce domaine. Les auteurs de l'étude font observer qu'on a construit, dans la plupart des pays d'Europe, plus de logements en 1953 que pendant n'importe quelle année d'avant guerre, et environ 8 % de plus que durant 1952. Ils ajoutent cependant que les logements construits en 1953 ont à peine suffi à satisfaire la demande toujours plus forte qui résulte de l'accroissement de la population et du nombre des



Une installation
bien conçue
comporte
obligatoirement
une robinetterie
soignée



KUGLER S. FONDERIE ET
A. ROBINETTERIE

GENÈVE
ZURICH

La Jonction tél. (022) 24 72 35
Neumühlequai 32-34 tél. (051) 26 47 42

CHAVANNES

ménages, et à pourvoir au remplacement normal des bâtiments devenus inutilisables pendant l'année. Une comparaison des chiffres actuels avec ceux de l'année 1937 montre que, dans la plupart des pays d'Europe, la situation générale du logement s'est en fait aggravée en seize ans.

Cependant, étant donné que les programmes adoptés ou élaborés dans nombre de pays prévoient une intensification du rythme de la construction d'habitations et qu'en outre, on peut s'attendre à un léger affaiblissement des taux d'accroissement de la population et du nombre des ménages, il y a des raisons de croire que la situation s'améliorera quelque peu.

Conclusions

L'étude intitulée « La politique du logement dans les pays d'Europe et les progrès réalisés dans ce domaine en 1953 », qui a été publiée sous la responsabilité du secrétariat, fait ressortir qu'il est incontestablement souhaitable que tous les pays d'Europe augmentent notablement le nombre des logements construits chaque année. Dans la plupart des cas, cela serait nécessaire, ne fût-ce que pour éviter une nouvelle aggravation de la situation. Le secrétariat de la C.E.E. souligne également la nécessité de redoubler d'efforts – au regard de ce qui a été fait déjà au cours des dernières années – pour assurer un logement à certains groupes de la population agricole et industrielle, et il demande instamment que l'on prête une attention particulière dans de nombreux pays, aux besoins des vieillards et des habitants des taudis, d'autant plus que le taux d'accroissement du nombre des ménages va probablement augmenter à nouveau entre 1965 et 1970.

Presque tous les Etats européens subventionnent le logement, d'une manière ou d'une autre, mais à un degré très variable et suivant des modalités diverses. Le secrétariat de la C.E.E. estime qu'il serait particulièrement utile d'étudier avec soin cette question et de demander aux divers pays d'échanger les résultats de l'expérience qu'ils ont pu acquérir dans ce domaine. Rares sont les pays qui ont mis au point un barème rationnel de loyers.

Plan de l'étude

Pour ce premier essai fait par le secrétariat de la C.E.E. pour préparer une étude annuelle de la politique du logement dans les pays d'Europe et des progrès réalisés dans ce domaine, on a commencé par comparer la situation actuelle du logement avec ce qu'elle était avant la guerre. Les auteurs de l'étude ont ensuite examiné le volume de la construction d'habitations en 1953, en le comparant à l'accroissement de la population et du nombre des ménages, ainsi qu'à l'ensemble des besoins courants de remplacement. Ils ont également cherché à définir le rôle de la construction dans l'économie nationale des divers pays. Deux chapitres de l'étude sont consacrés au financement de la construction, et d'autres chapitres traitent de la politique des loyers et du coût de la construction. L'étude contient des renseignements sur tous les pays de l'Europe occidentale et sur la plupart des pays de l'Europe orientale.

Les progrès accomplis pour remédier à l'insuffisance de la construction d'habitations pendant la guerre

En comparant la situation actuelle du logement à celle qui existait au milieu de 1937, les auteurs de l'étude relèvent que la population européenne a augmenté depuis lors jusqu'au milieu de 1952 de 8,5 % environ en moyenne, avec, toutefois, des différences très grandes entre les divers pays. Il convient de noter cependant que l'accroissement en pourcentage du nombre des ménages a été sensiblement plus marqué que l'accroissement de la population dans la plupart des pays, le rapport entre ces deux pourcentages étant dans de nombreux pays, du simple au double, voire plus, ce qui a eu pour effet d'augmenter encore la demande de logements.

Il ressort des chiffres cités dans l'étude que le nombre des logements par millier d'habitants a sensiblement diminué dans maints pays depuis le milieu de 1937 jusqu'à la fin de 1953 ; cette diminution a notamment été de l'ordre de 20 % en Grèce, de 16 % dans les zones occidentales d'Allemagne, de 9 % en Italie et de 5 à 6 % en France et aux Pays-Bas. Il y a eu, sans doute, diminution aussi dans certains des pays pour lesquels on ne dispose pas de renseignements suffisants.

Lorsque l'on tient compte des pertes dues à la guerre et des besoins normaux de remplacement, un seul pays, la Suède, semble avoir construit suffisamment pour répondre aux besoins créés par l'augmentation du nombre des ménages. Il se peut que la Tchécoslovaquie ait, elle aussi, réalisé l'équilibre, par suite de la migration des Allemands hors du territoire des Sudètes.

On évalue à environ 4 millions le nombre des logements détruits par la guerre en Union soviétique ; jusqu'à la fin de 1945, environ 2 millions de logements avaient été reconstruits et 8,5 millions de logements ont été reconstruits ou nouvellement construits de 1946 à 1953. L'accroissement du nombre des logements par millier d'habitants entre 1937 et la fin de 1953 semble avoir été de l'ordre de 5 à 7 %, mais on estime que, compte tenu des besoins de remplacement, la situation du logement en Union soviétique s'est, comme dans d'autres pays, quelque peu aggravée par rapport à ce qu'elle était avant la guerre.

La construction de logements en 1953

Dans la plupart des pays, on a achevé, en 1953, plus de logements que pendant aucune autre année d'après guerre ; de 1952 à 1953, l'accroissement du nombre des logements achevés dans l'ensemble de l'Europe est évaluée à 200 000 unités au moins, ce qui correspond à une proportion d'environ 8 %. Dans les différents pays, le nombre des logements achevés (obtenu par évaluation) en 1953 par millier d'habitants s'établit comme suit :

Calorifères à charbon - Bois - Mazout

GRANUM

Représentation exclusive pour Lausanne et environs :
Société coopérative de consommation de Lausanne et environs

Siège social : 9, avenue de Beaulieu

Renseignements à notre service des combustibles
Téléphone 24 47 61

H. SCIORA & C^{ie}

Gérants A. Sarchioni & S. Rampini

S.à.r.l.

**Entreprise générale
du bâtiment
et travaux publics**

Genève Grand-Pré 27 Téléphone 33 36 77



**POMPES
FUNÈBRES
OFFICIELLES**

GENÈVE

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Téléphone 24 62 00 (permanent)

Fondée en 1888



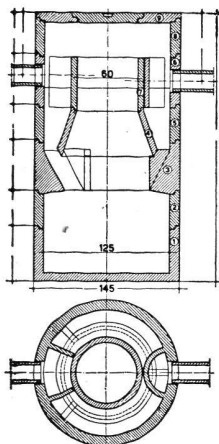
PERRET FRÈRES

Spécialisée pour tous genres de réparations

Appareilleurs concessionnaires - Tél. 22 55 61

FOSSE DE DÉCANTATION L.C.F.

conforme aux normes de l'A. S. P. E. E.



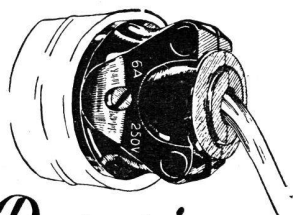
pour l'épuration
parfaite
des eaux usées

En éléments préfabriqués
jusqu'à 50 cm. de longueur

Demandez documentation à

L. CORNAZ & FILS ALLAMAN

Messieurs
les architectes



*Des prises
de courant partout.
L'électricité est à
vos ordres.*

Pour toute installation électrique
adressez-vous aux

Entreprises Electriques Fribourgeoises

Allemagne occidentale	9,9	Pays-Bas	5,7
Belgique	4,6	Pologne	2,5 à 3,0
Danemark	4,9	Royaume-Uni	6,5
Finlande	7,0	Roumanie	1,0
France	2,7	Suède	7,0
Hongrie	1,7	Suisse	5,4
Irlande	4,0	Tchécoslovaquie	3,2
Italie	2,9	U.R.S.S.	5,3
Norvège	10,5		

La dimension des logements varie beaucoup d'un pays à l'autre. Il ressort de l'étude du secrétariat de la C.E.E. qu'au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas et en France, la dimension moyenne des logements est relativement grande. Mais la dimension moyenne des logements tend maintenant à diminuer quelque peu au Royaume-Uni et en France, et les pouvoirs publics encouragent cette tendance afin d'augmenter le nombre des logements construits. Le Gouvernement italien a récemment élaboré des mesures dans le même sens. Les pays qui ont construit le plus de logements par rapport à leur population ont, à l'exception du Royaume-Uni, construit des logements de dimensions relativement réduites, composés, pour la plupart, de deux ou trois pièces et d'une cuisine.

Le financement de la construction

Les auteurs de l'étude passent en revue les méthodes de financement auxquelles ont recouru les pouvoirs publics et les collectivités locales dans les divers pays pour encourager et aider la construction d'habitations. La construction d'immeubles locatifs pour le compte d'organismes publics constitue la principale forme de financement de la construction de logements urbains en Union soviétique, et elle occupe également une place très importante dans les autres pays de l'Europe orientale. L'octroi de prêts sur fonds publics est une méthode employée dans tous les pays d'Europe et c'est celle à laquelle ont le plus souvent recouru la plupart des pays de l'Europe occidentale.

Dans la plupart des pays, qu'il s'agisse de l'Europe occidentale ou de l'Europe orientale, plus des deux tiers des logements construits le sont avec le concours financier de l'Etat. La proportion du revenu moyen des travailleurs consacrée au paiement du loyer des logements subventionnés du type normal pour chaque pays s'établit dans la plupart des pays de l'Europe occidentale aux environs de 15%, dans les pays de l'Europe orientale à un niveau sensiblement plus bas, qui est souvent de 5 à 8% et en Union soviétique entre 3 et 6%.

La politique en matière de loyers

L'étude donne un aperçu des régimes actuellement appliqués en matière de loyers, et reproduit les conclusions du débat sur la politique des loyers auquel a procédé l'année dernière le sous-comité de l'habitat de la C.E.E. En Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, en Yougoslavie et dans les zones occidentales d'Allemagne, un relèvement des loyers des logements d'avant guerre a été décidé, ou a fait l'objet de débats au Parlement, en 1953 ou au cours du premier semestre de 1954, dans l'intention surtout de répondre à l'accroissement des frais d'entretien.

On constate une tendance très nette à l'assouplissement et à la réduction du contrôle des loyers en Belgique, en Finlande, en Suisse et dans les zones occidentales d'Allemagne. Dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, il existe encore une différence sensible entre les loyers des logements construits avant la guerre et ceux des logements de même catégorie construits après la guerre. En Union soviétique et dans les pays de l'Europe orientale, où les loyers, qu'il s'agisse de maisons anciennes ou nouvelles, sont moins élevés, on ne constate pas de différence notable entre les loyers de ces deux catégories de logements.

Le coût de la construction

Dans la plupart des pays d'Europe, la mécanisation et la normalisation de l'industrie du bâtiment font des progrès sensibles et l'on utilise également de nouveaux matériaux. Il est pourtant trop tôt pour chercher à déterminer les conséquences qui en résultent pour le coût de la construction ; dans les pays de l'Europe occidentale, le coût est resté stable en 1953, et il a été, dans la plupart des cas, légèrement inférieur à ce qu'il était en 1952, par suite d'un certain fléchissement des prix des matériaux de construction. Il faut noter aussi une amélioration de la productivité grâce à une rationalisation des plans et à un emploi plus judicieux des matériaux.

Bien que l'on ait pu constater des signes encourageants en 1953, le secrétariat de la C.E.E. signale que le coût élevé de la construction reste l'un des principaux obstacles à l'accélération du rythme de la construction de logements. Il s'agit là dans une large mesure d'un problème que doivent résoudre l'industrie du bâtiment et les secteurs connexes, en cherchant sans cesse à améliorer la productivité. De leur côté, les pouvoirs publics disposent de différents moyens pour faciliter un abaissement des coûts, mais rien de marquant ne s'est produit dans ce sens en 1953. Le sous-comité de l'habitat de la C.E.E. étudie déjà certains aspects de la question, et notamment les facteurs propres à assurer sur une longue période une demande régulière à l'industrie du bâtiment, la révision des règlements de construction, l'amélioration des méthodes de passation des marchés et les mesures spéciales d'aide aux petites entreprises.

Voici ce que sera la maison de demain

... nous dit Anne Ristori, à son retour d'une visite au Salon des arts ménagers, à Paris (*Nouvelle Revue*, Lausanne) :
« Dans la cour du Grand-Palais, aux arts ménagers, est présentée la maison sans frontières. Elle est équipée, installée, meublée avec du

matériel venant de dix pays... En présidant à cette initiative, l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique) veut justement démontrer l'avantage de la libre circulation des marchandises dans le monde. La maison a une salle à manger, un living-room, deux chambres (une pour les parents et une pour les enfants), une cuisine, une buanderie-atelier et une salle de bains.

» Dans la salle à manger, j'ai noté un rideau de nylon américain blanc fait de rubans, orientable, une lampe italienne avec support flexible, des couverts danois à manche de bois, de la vaisselle allemande, très sobre, en fine porcelaine blanche, d'épais plateaux en bois suédois de forme abstraite, des verres-gobelets vert foncé suédois, une pendule dorée électrique américaine ressemblant à une roue.

» Dans le living-room, l'attraction est une cloison mobile en matière plastique bleu nuit imitant le cuir, montée sur armature de fer, parfaitement insonore. Elle se replie en accordéon. Dessinée en Italie, elle a été exécutée en France. Il y a une lampe italienne aimantée, s'orientant dans tous les sens quand on touche le socle fait d'une boule métallique.

» Dans la chambre des parents, deux petites tables de chevet américaines s'avancent sur le lit pour le petit déjeuner. Les placards français intégrés aux murs contiennent des tiroirs qui sont des bacs français en plastique creux. On peut en superposer beaucoup dans de simples encoches. A chacun ses bacs de couleurs différentes ! Les couvertures de lits sont américaines et chauffantes (35 degrés), un thermostat contrôle le courant et évite tout danger.

» La salle de bains est française pour les appareils sanitaires. Le rideau de douche en plastique rouge à pois blancs, à la fois souple et lourd, est allemand, le porte-savon aimanté français, le coussin de caoutchouc bleu qui sert d'oreiller pendant le bain est suédois.

» Dans la cuisine, presque tout est américain. La cuisinière électrique est nantie d'une pendule qui stoppe le courant quand le rôti est prêt. L'évier-broyeur détruit tout, y compris les boîtes de conserves et les bouteilles cassées. Un congélateur voisin du réfrigérateur permet de conserver fruits et légumes pendant tout l'hiver. Enfin un socle de caoutchouc sur lequel on pose un saladier le fixe solidement par une ventouse et évite d'avoir à le maintenir de la main pendant que l'on fait une mayonnaise ou des blancs à la neige. »

Le livret d'épargne-construction

Parmi les mesures prises en France pour faciliter l'ascension à la propriété, une nouvelle initiative retient l'attention : c'est la possibilité qui est donnée à chacun de constituer un livret d'épargne-construction qui peut être obtenu auprès des caisses d'épargne.

Le maximum des sommes versées ne peut excéder 500 000 fr. fr. Le taux d'intérêt est fixé à 1,50 %, dont 0,50 est retenu pour frais de correspondance et de gestion.

Le déposant a droit à la bonification d'épargne pour la construction d'immeubles à usage principal d'habitation, ainsi que pour l'acquisition du terrain à bâtir nécessaire à cette construction ; à l'acquisition d'un logement abandonné et à sa mise en état d'habitabilité ou à la remise en état d'un logement existant.

Plusieurs titulaires de livrets d'épargne-construction peuvent joindre leurs capitaux en vue de la construction d'un seul logement, dans certaines limites cependant (parents et alliés, sous-locataire, personnes au service du constructeur, par exemple). Cependant, une personne ne peut ouvrir plusieurs livrets d'épargne-construction.

D'après C.I.L.

Pour vos travaux d'Electricité - Gaz - Eau - Téléphone
adrez-vous à

BORNET S.A.

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 25 02 50

CHAUFFAGE

Toutes applications

ÉTUDES - DEVIS - CONSEILS

sans engagement

E. SCHMUTZ

Ch. du Martinet - LAUSANNE - Tél. 24 14 14

de **PAPETERIE**
ST LAURENT
Charles Krieg

RUE ST LAURENT.21

LAUSANNE

TÉLÉPHONE 23 55 77



Miroiterie Romande

LAUSANNE

Terreaux 23

Téléphone 22 48 53

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleur
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture

Installations



sanitaires

Eau - Gaz

ALBERT GREMPER

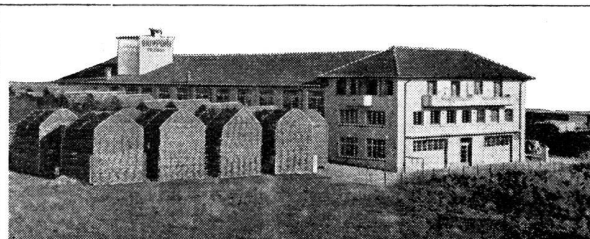
Ferblanterie - Couverture

Maîtrises fédérales - Projets et devis

LAUSANNE

Avenue Tivoli 64
Appartement

Tél. 22 52 63
24 67 13



GIUPPONE FRÈRES

ENTREPRISE DE MENUISERIE

LAUSANNE-MALLEY 16 TÉLÉPHONE (021) 24 01 61